



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018_226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 5 novembre 2018

Délibération N°2018/226

**Attribution d'une subvention complémentaire à l'ACA
Football pour le Tournoi U11**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

Par délibération N°2018/138, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de 8 000 euros à l'ACA Football pour l'organisation du Tournoi U11.

Le coût d'un tel évènement est très important et le club ne peut supporter la totalité des dépenses.

Compte tenu de l'impact de ce Tournoi devenu incontournable pour les ajacciens, il conviendrait d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 7 000 euros, ce qui porterait le total attribué pour le Tournoi U11 2018 à 15 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 7 000 euros à l'ACA Football.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 7 000 euros à l'ACA Football pour l'organisation du Tournoi U11 2018.

Ce qui porte le montant total attribué à l'ACA Football pour le Tournoi 2018 à 15 000 euros.

D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relative à cette aide financière ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2018;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

DECIDE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés

de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 7 000 euros à l'ACA Football pour l'organisation du Tournoi U11 2018.

Ce qui porte le montant total attribué à l'ACA Football pour le Tournoi 2018 à 15 000 euros.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relative à cette aide financière ;

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

LAURENT MARCANGELI